



Flash sur le développement durable 2026-3

Objectifs FORWARD



Objectifs FORWARD pour le développement durable

Avec les **Objectifs FORWARD pour le développement durable**, FORWARD Belgium encourage les entreprises à contribuer activement à un secteur logistique durable et tourné vers l'avenir. Les entreprises participantes mettent en œuvre au moins cinq actions concrètes et locales s'inscrivant dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (ODD), réparties sur différents domaines thématiques. Elles démontrent ainsi leur engagement en faveur des personnes, de la planète, de la prospérité, de la paix et du partenariat.

Après une évaluation positive, les entreprises reçoivent le labelFORWARD Goals », une reconnaissance qui met en avant leurs efforts en matière de développement durable tant au sein du secteur qu'à l'extérieur. Ce label est valable deux ans.

Le 29 septembre, la commission d'évaluation s'est à nouveau réunie pour examiner les dossiers des entreprises dont le certificat FORWARD GOALS arrive à échéance cette année. Les entreprises suivantes ont introduit une demande de renouvellement : **BDP International, Cryo Logistics Belgium, Manuport Logistics, Naxco Belgium** et **Vedrova**.

Tous les dossiers ont reçu un avis favorable, ce qui permet à ces entreprises de se voir à nouveau attribuer le **label GOLD**. Le label renouvelé est valable pour la période **2026-2028**.

Votre label arrive-t-il bientôt à échéance et souhaitez-vous le renouveler ? Ou votre entreprise souhaite-t-elle introduire un dossier pour la première fois ? N'hésitez pas à contacter [le secrétariat de FORWARD Belgium](#) pour obtenir de plus amples informations et un accompagnement.

[Plus d'informations](#)

CBAM



Nouvelles directives européennes pour la phase d'introduction définitive

La Commission européenne a récemment publié dix nouveaux documents apportant des précisions supplémentaires sur l'application du **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** (CBAM) lors de la phase définitive.

Ces lignes directrices offrent un soutien pratique aux producteurs hors UE, aux déclarants CBAM agréés et aux vérificateurs, notamment en ce qui concerne le calcul, le suivi et la déclaration des émissions intégrées.

[Si vous avez besoin de documentation supplémentaire, vous pouvez en faire la demande auprès du secrétariat de FORWARD Belgium.](#)

EUDR



Mise à jour de l'EUDR

Le 17 septembre 2026, le nouveau règlement délégué du **règlement de l'UE sur la déforestation** (EUDR) a été officiellement publié au Journal officiel de l'Union européenne. Ce règlement constitue une étape importante vers la mise en œuvre définitive de l'EUDR à la fin de cette année.

Un certain nombre de produits sont retirés du champ d'application, tandis que, entre autres, le café soluble, certains dérivés de l'huile de palme et les langues de bœuf congelées y sont ajoutés. Pour ces nouveaux produits, l'EUDR ne s'appliquera qu'à compter du 30 décembre 2027, afin de laisser aux entreprises suffisamment de temps pour s'y préparer. En outre, des exemptions ciblées ont été prévues, notamment pour les déchets, les produits d'occasion, les matériaux d'emballage, les dispositifs médicaux et les échantillons destinés à des fins d'analyse et d'essai.

La Commission européenne a également publié une version mise à jour **du guide d'utilisation de l'EUDR** destiné aux opérateurs économiques. Ce guide fournit des conseils pratiques pour la création de comptes dans le système d'information de l'EUDR, la soumission et la gestion des déclarations de diligence raisonnable (DDS) et des déclarations simplifiées (SD), ainsi que pour l'utilisation du tableau de bord et des fonctions de recherche au sein du système. Les rôles et responsabilités des opérateurs, des négociants et des représentants mandatés y sont également précisés.

Par ailleurs, la Commission a annoncé de nouvelles sessions de formation en ligne consacrées au système d'information de l'EUDR. Ces sessions portent à la fois sur la soumission des déclarations de diligence raisonnable et des déclarations simplifiées et visent à aider les entreprises dans la mise en œuvre pratique de la réglementation. La Commission européenne a par ailleurs publié les rapports de mise en œuvre relatifs au règlement de l'UE sur le bois (EUTR) et au FLEGT, ainsi que des infographies mises à jour sur la chaîne d'approvisionnement de l'EUDR.

[Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous adresser au secrétariat de FORWARD Belgium.](#)

Événement annuel FORWARD Belgium



Choix d'un lieu respectueux de l'environnement

Notre événement annuel aura lieu cette année le mardi 8 décembre au [Botanic Sanctuary d'Anvers](#). Notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas.

Nous avons délibérément choisi ce lieu car le Botanic Sanctuary s'engage fortement en faveur du développement durable, notamment grâce à une restauration locale et de saison, à des systèmes à haute efficacité énergétique et à une politique de restauration écologique. Ce choix s'inscrit dans notre ambition plus large de privilégier des partenaires, des lieux et des solutions de restauration durables pour tous nos événements.

Inscriptions ouvertes

Les inscriptions au **Forum SDG 2026** sont ouvertes. Le mardi 13 octobre 2026, Flagey, à Bruxelles, accueillera à nouveau le plus grand événement belge consacré au développement durable.

Au programme figure notamment un discours d'ouverture de Jean-Nicolas Beuze, représentant du HCR pour les affaires européennes ainsi que pour la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal et les Pays-Bas.

Les participants pourront choisir trois ateliers parmi une sélection de 26 sessions, organisées par diverses organisations actives dans le domaine du développement durable.

Par ailleurs, le nouveau Baromètre des ODD sera présenté, suivi d'une table ronde, et les Belgian SDG Awards seront décernés pour la première fois — une distinction récompensant les organisations qui se distinguent par leur engagement en faveur des Objectifs de développement durable.

[Plus d'informations et inscriptions](#)

Conseil

SDG 5 | Égalité entre les sexes

Inscrire dans le règlement du travail que tous les collaborateurs — quelle que soit leur identité de genre — ont droit à une rémunération égale et équitable. Cela permet de s'engager activement dans la lutte contre les écarts salariaux.

[En savoir plus](#)

Conseil

SDG 8 | Travail Décent et croissance économique

Prévoir un kit de bienvenue pour les nouveaux collaborateurs ou organiser une « journée d'accueil », afin que les nouveaux collègues se sentent bienvenus et soutenus dès le premier jour.

[En savoir plus](#)



Sur notre site web, vous trouverez WARD, l'assistant numérique de FORWARD.

WARD aide les membres à trouver rapidement les informations, les documents et les réponses aux questions fréquentes dont ils ont besoin. En numérisant les processus et en rendant l'information plus accessible, WARD contribue à un fonctionnement plus efficace et plus durable au sein de notre secteur.

Moins de recherches, moins d'e-mails, moins de papier — plus de temps pour ce qui compte vraiment.

[Vous pouvez utiliser WARD directement via notre site web.](#) [Pour toute question supplémentaire, le secrétariat reste](#)

Cette newsletter vous a été envoyée par :



FORWARD Belgium
Brouwersvliet 33/Boîte postale 1
2000 Anvers
Tél. : 03/233.67.86
info@forwardbelgium.be
www.forwardbelgium.be

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos newsletters, vous pouvez vous [désabonner](#) ici.